



# Bienvenue !

→ **Laetitia BLANQUART**  
Présidente de Coorace Normandie



## Ouverture

### Christian FORTERRE

Commissaire à la Lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de Région

### Rodolphe THOMAS

Vice-Président du Conseil régional de Normandie  
Vice-Président de la Communauté urbaine Caen la mer  
Président CALMEC- Caen-la-Mer Emploi & Compétences  
Maire d'Hérouville-Saint-Clair

### Marie-Christine QUERTIER

Conseillère Départementale du Conseil départemental du Calvados  
Présidente de la Commission Enfance Insertion et Lutte contre la pauvreté

## Matinée

### Les enjeux de la Commande Publique Socialement Responsable

#### Sur le territoire national

- ✓ Lucie BECDELIEVRE <> Déléguée Générale – **Alliance Villes Emploi**
- ✓ Romane PAPPALARDO <> Chargée de mission Développement responsable des territoires – **Alliance Villes Emploi**

#### En Normandie

- ✓ Céline PERRIOT <> Facilitateur Clause – **CALMEC Caen la Mer Emploi et Compétences**
- ✓ Eric GOLHEN <> Facilitateur Clause – **Le Havre Seine Métropole**
- ✓ Marie-Laure MOTTE <> Facilitateur Clause – **Caux Seine Développement**
- ✓ Claire FRANCOIS <> co-Déléguée régionale – **Coorace Normandie**

# Quelques éléments introductifs

## CPSR, ASR,... De quoi parle-t-on ?

**CPSR** = Commande Publique Socialement Responsable

**ASR** = Achats Socialement Responsables

Marchés comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés



Quelques éléments introductifs

## Les articles en faveur de l'Insertion dans le Code de la Commande publique

La prise en compte des objectifs de développement durable dans la définition des besoins de l'acheteur public (art. L2111-1 CCP)

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. »

→ L'impact économique, **social** et environnemental de la satisfaction du besoin de l'acheteur public doit faire partie de la définition-même de ce besoin.

+ 4 articles en faveur de l'insertion de travailleurs handicapés ou défavorisés

**La clause sociale d'insertion**

Art. L 2112-2 et L 2112-3 CCP

**Le critère d'attribution**

Art. R 2152-7 CCP

**Les marchés réservés**

Art. L 2113-12 à L 2113-15 CCP

**Le marché d'insertion**

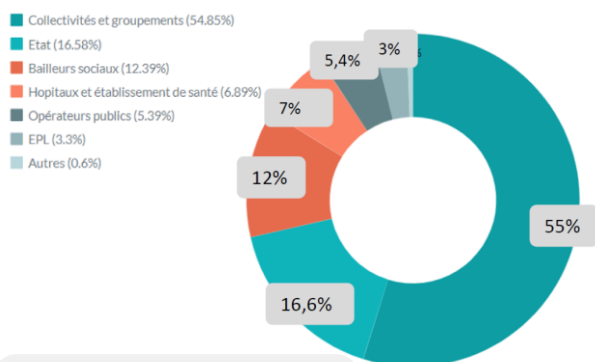
Art. R 2123-1 CCP



Quelques éléments introductifs

# Un levier pour les politiques de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'insertion et de l'emploi

Répartition par catégorie de donneur d'ordre en 2020



La commande publique  
en France en 2020  
111 399 milliards €

En Normandie  
3 121 milliards €

## Chiffres clés / Chômage & Pauvreté

### En France

- 9,3 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire
- 1,95 million de foyers perçoivent le RSA
- 3,8 millions demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)

### En Normandie

- 443 987 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire
- 88 400 de foyers perçoivent le RSA
- 138 850 DELD

Quelques éléments introductifs

## L'apport des ASR à la lutte contre la pauvreté et aux politiques en faveur de l'insertion et de l'emploi

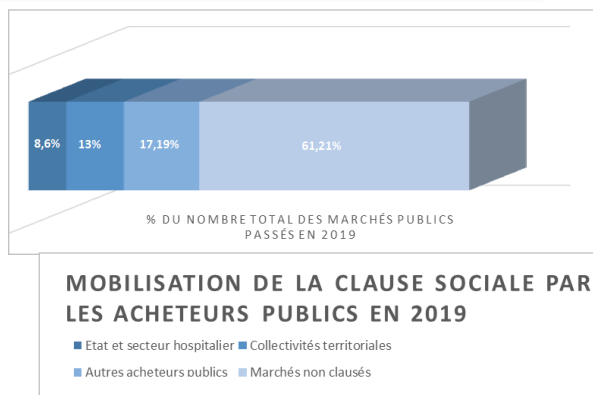
La Commande publique socialement responsable permet notamment de :

- ⇒ **Sécuriser les parcours d'insertion** des personnes éloignées de l'emploi et/ou en situation de handicap en proposant des volumes d'heures sur lesquels ces personnes pourront travailler durant leur parcours
- ⇒ **Améliorer la structuration des parcours** au sein des structures inclusives par la mobilisation du triptyque Emploi-Formation-Accompagnement
- ⇒ **Faciliter les passerelles** entre structures inclusives, salariés en parcours et entreprises et de **favoriser ainsi la sortie en emploi durable** de ces salariés
- ⇒ **Sécuriser les modèles économiques** des employeurs inclusifs
- ⇒ **Pourvoir aux besoins de recrutement sur les territoires**



# Promouvoir la CPSR et le partenariat avec les structures inclusives

La CPSR, un levier insuffisamment mobilisé par les acheteurs publics



Sources : Recensement économique de la Commande publique <> Chiffres 2020 <> DAJ / OCEP

Les enjeux identifiés dans le cadre du projet Commande publique socialement responsable en Normandie

- ✓ Les limites d'un état des lieux sans données normandes exhaustives et consolidées sur la CPSR en Normandie
- ✓ La diversité des territoires normands > des milieux urbains intégrant ou non des QPV aux ZRR
- ✓ Une couverture géographique inégale des dispositifs d'accompagnement aux ASR (facilitateurs de clauses)
- ✓ L'importance du pilotage politique et de sa déclinaison dans les services
- ✓ La nécessité de développer et diversifier les dispositifs CPSR pour toucher un public bénéficiaire plus important et plus varié
- ✓ L'intérêt de renforcer les coopérations et l'interconnaissance entre les acteurs-clés
- ✓ « Aller + loin » = croiser les enjeux sociaux et environnementaux dans la commande publique

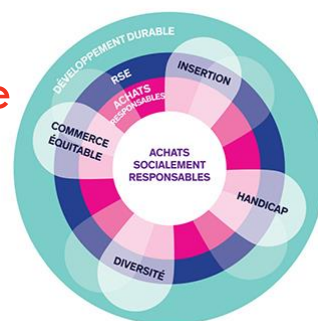
## Journée de l'Achat Socialement Responsable Rencontre Normandie

**Mardi 7 décembre 2021**

### Table ronde sur «Les enjeux de la Commande Publique Socialement Responsable »

ASR : Achat Socialement Responsable

CPSR : Commande Publique Socialement Responsable



## L'Alliance Villes Emploi

L'Alliance Villes Emploi est **un réseau d'élus et de collectivités territoriales investies dans les politiques de l'insertion et de l'emploi.**

Elle accompagne ces collectivités dans le déploiement de ces politiques en facilitant la mise œuvre d'outils territoriaux : **Maisons de l'Emploi, Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE), et facilitateurs de la clause sociale d'insertion.**

Nos missions sont structurées autour de trois axes principaux :

- Poser un cadre permettant **l'échange de pratiques**, l'innovation, la capitalisation, l'essaimage, la coopération entre ses membres ;
- Participer à la **professionnalisation** et à la montée en compétence de ses membres (salariés et élus) ;
- **Valoriser** l'action de ses membres et promouvoir leurs intérêts au niveau national, vis-à-vis des pouvoirs publics et des autres réseaux associatifs, et outiller ses membres afin d'asseoir leurs positions vis à vis de leurs interlocuteurs locaux.

## L'Alliance Villes Emploi : réseau des facilitateurs de la clause sociale

L'Alliance Villes Emploi est **le réseau national des facilitateurs de la clause sociale** et est notamment en charge de :

- **Formation des facilitateurs** (niveau 1 et II) ;
- Appui des facilitateurs et des donneurs d'ordre via un **système questions/ réponses** et l'organisation d'**assistances techniques** ;
- Appui à la gestion du logiciel de suivi de la clause sociale ;
- Réalisation de **consolidations nationales et régionales sur la clause sociale** ;
- Rédaction des « **Fondamentaux de la clause sociale** » ;
- Mise en lien avec les sujets et les interlocuteurs nationaux.

## Partie 1 : La consolidation nationale de la clause sociale 2019



### Le réseau des facilitateurs de la clause sociale au niveau national



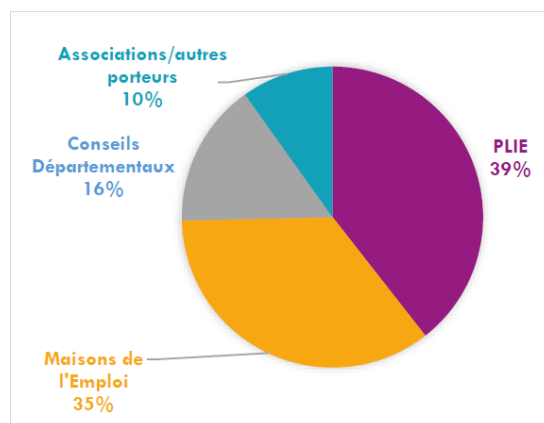
En France, nous dénombrons **468 facilitateurs** répartis dans **342 structures** (à fin avril 2020).  
75% du territoire national est ainsi « couvert ».



En Normandie, nous dénombrons **23 facilitateurs** répartis dans **20 structures**.



En 2019, **un facilitateur** à temps plein a pu, en moyenne, par son action, en travaillant **avec 10 donneurs d'ordre**, sur **162 marchés**, susciter près de **62 000 heures d'insertion (39 ETP annuels)** qui ont engendré pour **150 participants** près de **205 contrats** de travail au sein de **50 entreprises**.



## La clause sociale : un outil d'achat responsable

La clause sociale se situe à la **rencontre entre insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et achat socialement responsable** :

- Pour les acheteurs publics (et privés), la clause est **un levier puissant de développement de l'inclusion et de l'accès à l'emploi** au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle.
- Pour les entreprises, elle a pu et peut encore parfois être vécue comme une contrainte, mais c'est surtout **une opportunité de renouveler ses pratiques RH**, en recrutant des collaborateurs motivés, formés et accompagnés dans leur montée en compétence et l'appropriation de leur poste de travail, et **une modalité pertinente pour concrétiser les engagements RSE** de l'organisation.
- Pour les personnes les plus en difficulté, la clause est souvent le premier contrat de travail obtenu depuis longtemps et **une étape de parcours efficace** pour retrouver durablement une place dans le monde du travail.

## Le facilitateur de clauses sociales

**Le facilitateur** : un guichet unique au service de tous les opérateurs.

Il assure un rôle d'interface et accompagne les :

- 1 **Maîtres d'ouvrage** dans l'analyse des marchés potentiels, le calibrage et la rédaction de la clause, le reporting, le repérage des marchés, des compétences des bénéficiaires, à la construction d'un diagnostic partagé avec les partenaires du territoire, etc.
- 2 **Entreprises titulaires des marchés** sur les modalités de mise en œuvre de la clause, la mise en place des outils, des indicateurs et du suivi dans l'emploi, etc.
- 3 **Prescripteurs des publics éligibles** en développant les partenariats pour faciliter le repérage des publics, etc.
- 4 **Structures porteuses d'un contrat de clause sociale** en retravaillant les fiches de postes, diffusant les offres clauses aux opérateurs du territoire, et en sélectionnant les bénéficiaires, etc.

Pour cela, le facilitateur est en lien et peut également **accompagner les structures inclusives, structures d'Insertion par l'Activité Economique et structures du handicap** pour :

- Favoriser la **sous-traitance** ou à la **co-traitance** au profit de ces structures ;
- Permettre la **mise à disposition** de salariés durant la durée des marchés ;
- Favoriser leur **accès direct à la commande publique**.



La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

Vue globale :

| Les chiffres clefs               | 2020 (prévision) | 2019       |
|----------------------------------|------------------|------------|
| Nombre de contrats               | 81 446           | 58 471     |
| Nombre d'heures réalisées        | 19 828 125       | 18 640 567 |
| Nombre de marchés                | 50 543           | 48 586     |
| Nombre de participants concernés | 48 347           | 45 210     |
| Nombre de MO concernés           | 3 053            | 3 004      |

En Normandie, en 2020 :

- Nombre de contrats : 940
- Nombre d'heures réalisées : 293 576
- Nombre de marchés : 1160
- Nombre de participants concernés : 779
- Nombre de MO concernés : 91



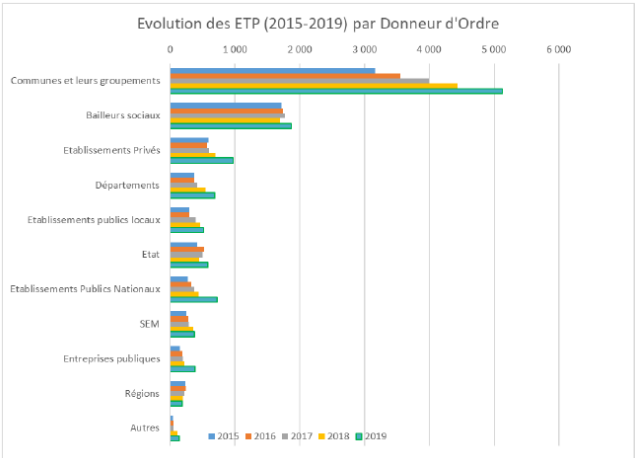
Les données sont recueillies par le biais du logiciel Clause. Les données des structures n'utilisant pas le logiciel ne peuvent pas être collectées et valorisées au niveau national.

La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

Les donneurs d'ordre :

- Les Collectivités locales, leurs groupements et leurs SEM réalisent en 2019, à eux seuls plus de 54% des ETP.
- Etablissements privés (8% des ETP).
- Bailleurs sociaux (16% des ETP).
- En 2019, 2 170 personnes (représentant 583 ETP) ont travaillé pour les ministères au titre de la clause sociale, soit une augmentation de 53% par rapport à 2018 (308 ETP).

Le Plan national des achats durables a fixé comme objectif que 30% des marchés intègrent des considérations sociales d'ici 2025.



# La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

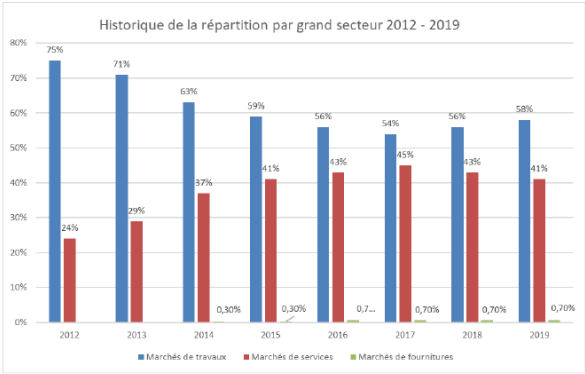
## Les marchés :

On comptabilise **48 586 marchés** réalisés au titre de la clause sociale en 2019 (soit +26,6 % par rapport à 2018) :

- **58% de marchés de travaux**
- **41% de marchés de services**
- 0,20% de marchés de fournitures



*L'intégration des marchés de services est un levier clef pour diversifier les profils des bénéficiaires de la clause sociale. Par exemple, la région BFC comptabilise 57% de marchés de services clausés et 30% de publics féminins concernés.*



# La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

## Les marchés :

Plusieurs outils peuvent être activés pour faire de la commande publique un levier pour l'emploi des personnes qui en sont éloignées mais également pour faciliter l'accès des structures inclusives aux marchés :

- **Inscrire des conditions d'exécution** avec notamment la réalisation d'**heures d'insertion** par des personnes en difficultés (69,8% des ETP en 2019)
- **Inscrire des critères d'attribution** et faire de la qualité de l'offre en matière d'insertion l'un des critères d'évaluation des offres des entreprises soumissionnaires (10% des ETP en 2019 en lien avec les conditions d'exécution) ;
- **Recourir à des marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle** (9,7% des ETP en 2019) ;
- **Réserver le marché** (ou certains lots) **à des structures de l'Insertion par l'Activité Économique** et/ou **des structures du handicap** ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire (5,7% des ETP au global et 4,9% pour les SIAE).

### En Normandie, en 2019 :

- Condition d'exécution : 65,7%
- Critères d'attribution : 1,3%
- Achats d'insertion : 4%
- Marchés réservés : 8,27% dont 2,5% pour les SIAE



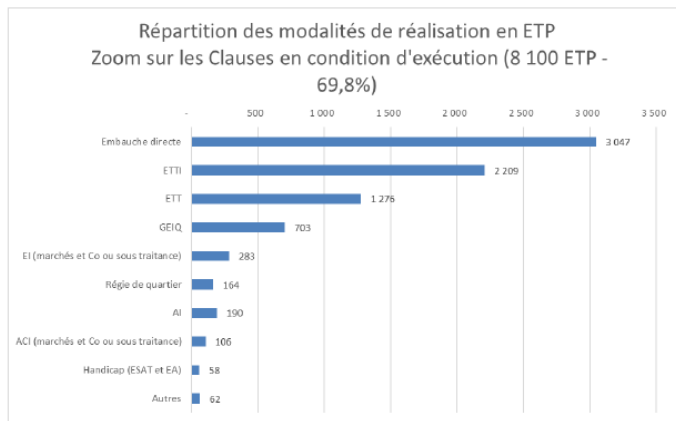
*Les données concernant les achats d'insertion et les marchés réservés sont partielles car peu transmises aux facilitateurs de la clause sociale.*

## La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

### Les marchés :

En condition d'exécution :

- L'**embauche directe** par les entreprises représente 37,6% des modalités de réalisation et 3 047 ETP, soit **26,3%** du total des ETP réalisés en 2019 au titre de la clause sociale.
- Le **travail temporaire** représente 3 485 ETP en 2019, soit **43%** du total, dont 2 209 en structure d'insertion (ETI) (27 % du total) ;
- L'ensemble des modalités de **recours aux structures de l'IAE** représente 2 798 ETP. Ce chiffre atteint même 3 714 ETP en y intégrant les structures du handicap, les GEIQ et les Régies de quartier, pour représenter alors près de **46%** des modalités retenues en condition d'exécution.



## La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

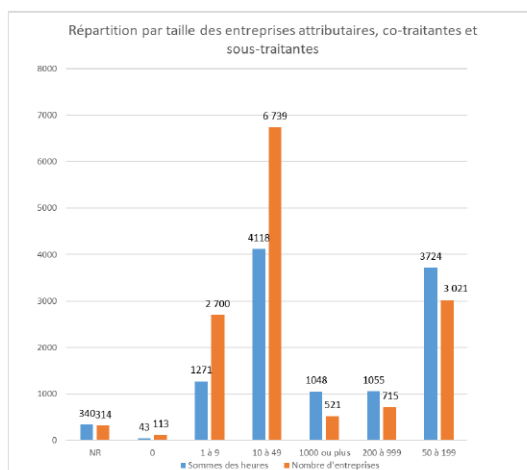
### Les entreprises :

Pour l'année 2019, 14 213 entreprises sont attributaires, co-traitantes ou sous-traitantes d'au moins un marché ayant généré des heures d'insertion travaillées au cours de l'année (+8,6% par rapport à 2018).

**79% des ETP d'insertion sont réalisés dans des PME de moins de 200 salariés :**

- 11% dans les TPE de moins de 10 salariés ;
- 35% dans des petites entreprises de moins de 50 salariés ;
- 32% dans les moyennes entreprises de moins de 200 salariés.

**Ces entreprises sont souvent implantées sur le territoire et vont donc avoir un impact direct sur l'emploi local.**



## La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

### Les structures de l'IAE :

- **42 % des employeurs** des bénéficiaires de la clause sociale
- **50,7% des ETP portés**
- Associées aux GEIQ et aux Régies de quartier, elles représentent 54% des ETP portés
- Alors qu'elles ne représentent que **20% des ETP des entreprises attributaires, co-traitantes et sous-traitantes**

La très grande majorité de ces ETP sont portés par les ETTI (22%), les Entreprises d'insertion (11,9%) et les Ateliers et chantiers d'insertion (7%).

Enfin, les GEIQ (6,3 %), les Associations Intermédiaires (4,6%), les Entreprises Adaptées (1,23%) et dans une moindre mesure les ESAT (0,45%) et les Régies de quartier (0,36%).



Les données concernant les achats d'insertion et les marchés réservés sont partielles car peu transmises aux facilitateurs de la clause sociale. Le manque de visibilité sur ces données ne permettent pas de rendre compte de la réelle place des SIAE dans la clause sociale.

## La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

### Les participants :

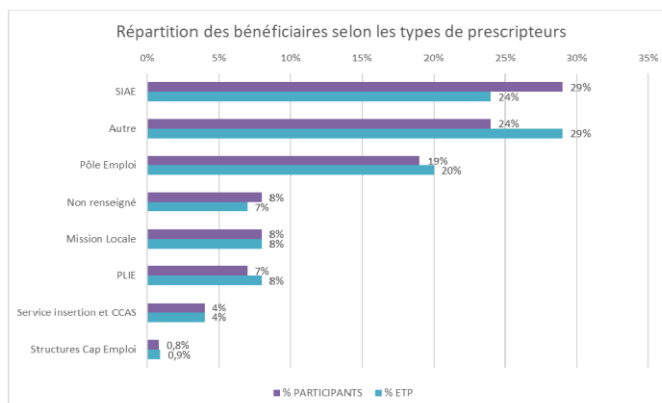
**45 210 personnes** (37 953 personnes en 2018) ont bénéficié des clauses sociales en 2019 (11. 600 ETP), soit une augmentation de 11,9%.

Les publics bénéficiant de la clause :

- 44% de peu ou pas qualifié (niveau égal ou supérieur à V)
- 44% de demandeurs d'emploi de longue durée
- 23% de bénéficiaires du RSA
- **27% de moins de 26 ans**
- **16% de femmes**
- **23% d'habitants des QPV**
- **5% de publics RQTH**

**La nature de la structure qui porte le facilitateur n'impacte pas les prescriptions** : si un quart des facilitateurs sont portés par des PLIE, seuls 7 % des bénéficiaires de la clause ont comme orienteur principal le PLIE.

Les prescripteurs principaux sont les SIAE, les "autres" (notamment les associations locales et les "auto-orientations") et Pôle emploi.



La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

Les contrats :

Durant l'année 2019, **61 886 contrats de travail** (52 780 en 2018) ont été signés au titre de la réalisation de la clause sociale, soit une augmentation de 8,6%.

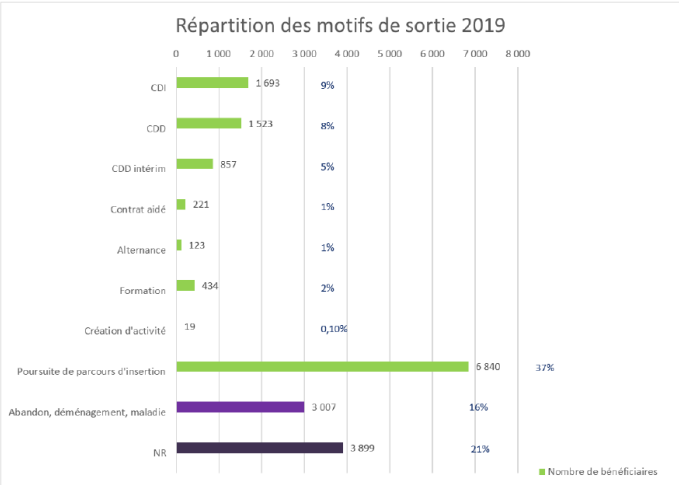
- CTTI : 31,7%
- CDDI : 23,7%
- CTT : 12,84%
- CDD : 9,4%

La durée moyenne de contrats est de 0,19 ETP (2,28 mois par contrat).

La clause sociale : les chiffres clefs au niveau national

Les sorties :

Les contrats en clause s'inscrivent comme une **étape du parcours d'insertion vers l'emploi durable**. Les sorties en emploi se font majoritairement en CDI et CDD de plus de 6 mois.

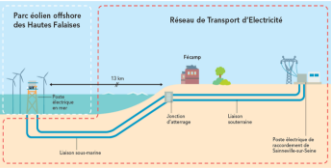




Les Grands Projets de Territoire de la clause en Normandie

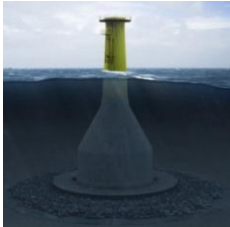
Cellule éolien insertion : retour d'expérience sur une démarche partenariale à l'échelle du bassin d'emploi du Havre

Maîtrise d'ouvrage RTE



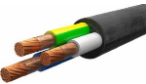
Raccordement  
Le Havre - Fécamp  
25 000 h

Maîtrise d'ouvrage EDF renouvelables



Fondations gravitaires  
Le Havre  
150 000 h

Poste électrique en mer  
St Nazaire  
10 000 h



Cables  
Gron  
10 000 h



Hub  
d'assemblage de  
23 hectares  
pour le champ  
éolien de  
Fécamp, port de  
Cherbourg

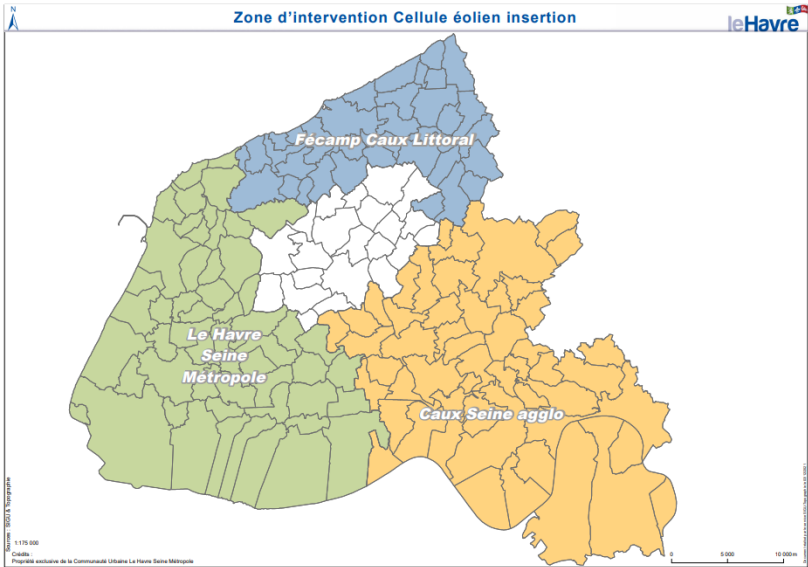


Eoliennes  
Le Havre  
30 000 h



Les Grands Projets de Territoire de la clause en Normandie

Un guichet unique pour le bassin d'emploi



## Les Grands Projets de Territoire de la clause en Normandie

Animation  
de la  
cellule



## Les Grands Projets de Territoire de la clause en Normandie

### Enjeux

- Une complémentarité entre facilitateurs qui induit une amélioration continue de l'offre de service aux partenaires
- Une visibilité et une légitimité renforcée qui permet :
  - de promouvoir les acteurs de l'ESS auprès des donneurs d'ordre et des entreprises
  - de faire connaître des problématiques
  - de promouvoir l'esprit du dispositif (notion de parcours des salariés)
- Une plus forte mobilisation des prescripteurs

### Condition de réussite

Adopter une approche territoriale et non centrée sur l'origine géographique des bénéficiaires



## Les Grands Projets de Territoire de la clause en Normandie

### Focus sur les Grands Projets de territoire sur Caen la mer...



**Construction du Palais des Sports**

10 885 heures d'insertion

**Reconstruction du CHU Caen Normandie**

100 000 heures d'insertion



**Construction de la Maison d'Arrêt à Ifs**

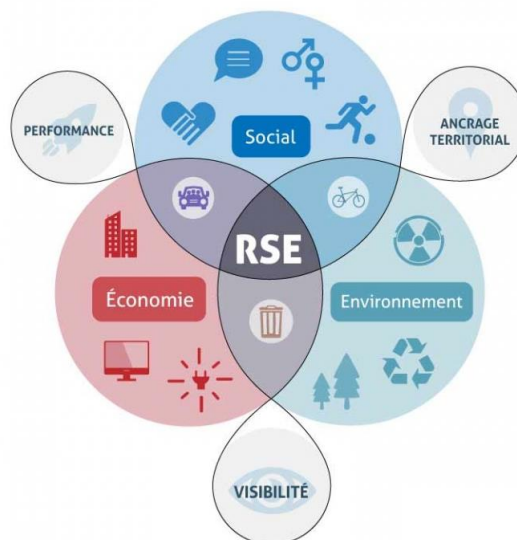
45 000 heures d'insertion



**Programme Parc éolien en mer**

- Raccordement du parc : 3 000 heures d'insertion
- Construction de la base de maintenance : 600 heures d'insertion

## Partie 2 : Les enjeux de la Commande Publique Socialement Responsable



## La clause sociale : les enjeux nationaux

Les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

- En parallèle du développement quantitatif de la clause sociale, aller plus loin sur la **dimension qualitative** :
  - **Diversification accrue des secteurs d'activité et des marchés concernés** (de prestation intellectuelle, de services, etc.), pour faire bénéficier de la clause sociale des publics plus variés (notamment les femmes, qui ne représentent en 2019 que 16,63 % des bénéficiaires, mais aussi les personnes handicapées, les seniors ou les habitants des QPV) et développement de la clause sociale d'insertion dans les **marchés privés**.
  - **Diversification des modalités de mobilisation de la clause sociale** (marché réservé, critérisation, achat d'insertion, etc.), notamment pour favoriser l'accès des structures inclusives (du secteur de l'IAE et du handicap) à la commande publique ;
- Renforcer le **partenariat entre les facilitateurs de la clause sociale et les SIAE** notamment en lien avec les objectifs du Pacte d'ambition IAE pour :
  - Soutenir la capacité des SIAE à répondre à des marchés publics ;
  - Favoriser la mise en œuvre des **marchés réservés et des achats d'insertion** et valoriser davantage les données en la matière ;
  - Favoriser les **réponses aux marchés publics** en groupement (notamment depuis la loi ASAP du 7 décembre 2020 qui permet de réserver des marchés à des SIAE et/ou des structures du handicap) ;
  - Faire de la **clause sociale une étape de parcours** vers l'emploi durable.
- Articuler la dimension sociale avec les autres dimensions de l'achat responsable, notamment la **question environnementale** en lien notamment avec les enjeux de la Loi « Climat & Résilience » et du PNAD.
- Favoriser l'**appropriation des enjeux** de la commande publique socialement responsable par les parties prenantes (acheteurs publics, entreprises, etc.) notamment en s'appuyant sur les Collectivités Territoriales qui tiennent une place centrale en la matière.
- Favoriser la **coopération et la mise en réseau** entre les parties prenantes au niveau local et national pour soutenir les territoires et structures moins avancés et permettre une progression globale sur la commande publique socialement responsable.

## La clause sociale : les enjeux régionaux

### Les principaux enjeux en Normandie

- **Quantitatif** : maintenir une capacité à répondre aux besoins de la clause face :
  - A un nombre croissant de **marchés clausés**, toujours principalement en BTP (réf. aux Grands Projets de Territoire)
  - A la difficulté actuelle de **sourcer** les candidats en insertion
- **Qualitatif** : diversification des procédures et des secteurs d'activités
  - **Les marchés** : aller vers les marchés privés, vers de nouveaux secteurs d'activités (autre que BTP), vers des marchés de prestation intellectuelle, afin notamment de toucher davantage de public féminin
  - **Les procédures en faveur de l'ESS ou de l'emploi inclusif (IAE + Secteur Adapté)** : sensibiliser les donneurs d'ordre à la pratique des marchés réservés IAE et Handicap, communiquer sur l'offre de service des Structures de l'IAE et du Handicap (guides, événements,...)

## Partie 3 : S'appuyer sur les structures inclusives pour répondre à ces enjeux



## Les Structures de l'Insertion - Typologie

### Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

- Facilitent l'insertion professionnelle de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, au moyen d'une activité économique support, de contrats de travail & d'un accompagnement social et professionnel
- Contribuent au développement des territoires par la production de biens et services en adéquation avec les besoins des territoires et par la coopérations avec les acteurs économiques et sociaux des territoires

#### 5 types de SIAE

##### PRODUCTION DE BIENS ET DE SERVICES

- Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Entreprises d'Insertion (EI)

##### MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

- Associations Intermédiaires (AI)
- Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

##### TRAVAIL INDÉPENDANT

- Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI)

### Les structures du secteur du handicap

- Soutiennent l'identification ou la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé & accompagnent la réalisation de ce projet dans l'entreprise adaptée elle-même ou en dehors avec les autres employeurs
- Contribuent au développement économique des territoires et de l'emploi

#### 3 types de structures du handicap

##### PRODUCTION DE BIENS ET DE SERVICES

- Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- Entreprises Adaptées (EA)

##### MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

- Entreprise Adaptée de Travail Temporaire (EATT)



## Donneurs d'ordre : comment mobiliser les structures inclusives ?

### Faire le choix de réserver vos marchés

Marché dont l'accès est limité à certaines structures expressément identifiées. Mise à part cette condition d'accès, les autres caractéristiques du marché (clauses d'exécution, critères d'attribution...) sont identiques à celles d'un marché non réservé.

Le Code de la Commande Publique donne la possibilité de réserver des marchés aux structures :

- du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) - art L2113-12
- de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) - art L2113-13

### Redimensionner vos marchés

Pour les rendre accessibles aux structures de l'insertion

### Développer la culture inclusive dans vos structures

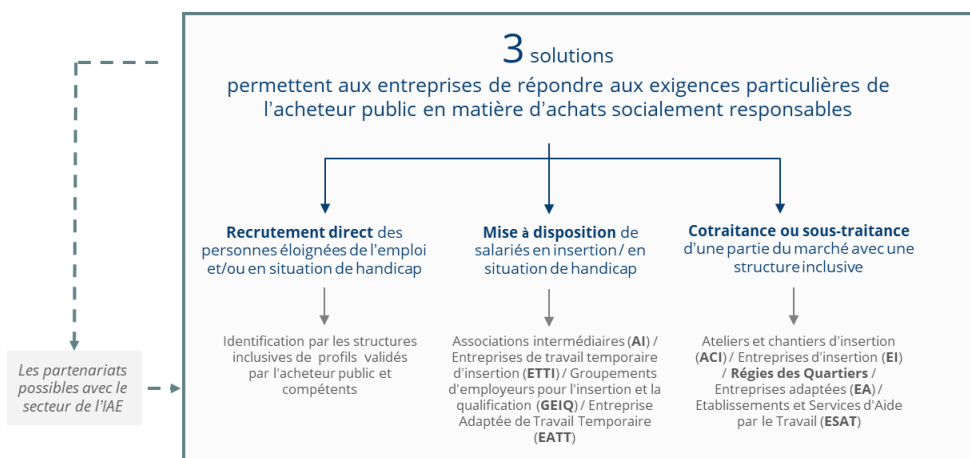
Sensibiliser, former les chargés d'opération à la culture inclusive

### Mobiliser les acteurs

Facilitateurs des clauses, réseaux ...

## Entreprises : comment mobiliser les structures inclusives?

Dans le cadre des Clauses sociales



Mais aussi dans le cadre de vos marchés privés

# Des experts et réseaux à mobiliser

## 1/ Les facilitateurs de clauses

Dont guides de référence >> Guide SIAE sur le bassin de Caen – CALMEC /

## 2/ Les réseaux de structures inclusives



### IAE

**COORACE**  
<http://www.coorace.org/coorace-normandie>

**Fédération des entreprises d'insertion (FEI)**  
[normandie.lesentreprisesdinsertion.org](http://normandie.lesentreprisesdinsertion.org)

**Chantier Ecole**  
<https://www.chantierecole.org/>

**Régies des Quartiers**  
<https://www.regiedequartier.org/>

### Handicap

**UNEA**  
<https://www.unea.fr/>

**GESAT**  
<https://www.reseau-gesat.com/>

**LADAPT**  
<https://www.ladapt.net/>

## 3/ Le marché de l'Inclusion



Le marché de l'inclusion est **un service numérique permettant de trouver un prestataire sociale inclusif** proposant des produits ou services professionnels  
<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/>